

**Projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire
du 18 avril 2016 à Riom-ès-Montagnes (15400)**

Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : "Gentiana Lutea"

Siège social : Château de Montlosier, 63970 Aydat

Siège administratif : Les Quintrands, Route de Volx, 04100 Manosque

Tel : 06 05 28 12 00 ou 04 92 72 47 62

Lieu : Salle du Puy Mary – Communauté de Communes du Pays Gentiane

Place de la Gare – 15400 Riom-ès-Montagnes

Président de séance : Denis Chaud

Secrétaire de séance : Ines Chaud-Ullrich

37 présents :

Philippe Antonetti (CBN Massif central)

Fabrice Bahuchet (producteur)

Benoist Delory (Société Agricole d'Annouville)

André Besson (Asso. Autour de la Gentiane)

Bernard Bornes (exploitant en gentiane)

François Boisset (Mairie de Riom-ès-Montagnes-15400)

André-Paul Carnat (ex. Faculté de Pharmacie Clermont Ferrand)

Andréa Cassagnes (PNRVA)

Serge Chabaud (ex. Artence Gentiane)

Denis Chaud (SICARAPPAM)

Ines Chaud-Ullrich (productrice)

Anne Chevillard (Société Pernod)

Emmanuel Correia (Mairie d'Anzat le Luguët-63420)

Olivier Coÿne (Herb'expert SARL)

Philippe Desriviers (Société Avèze)

Jacques Devedeux (Lycée Agricole de Marmilhat)

Stéphanie Flahaut

(CPPARM/Gentiana Lutea)

Florent Fraisse (producteur)

Raphaële Garreta (CBNPMP)

Aurélié Gommé (CPPARM)

Luc Jalenques (producteur)

Charles Jollès (CEEG)

Brigitte Jouve (FranceAgriMer Volx)

Thierry Lauly (exploitant en gentiane)

Didier Malga (ex. Confrérie des Gençanaïres)

Clarisse Mallet (Université Blaise Pascal)

Drissi Marbouh (producteur)

Christian Perrier (ex. VetAgro Sup)

Philippe Peythieu (Gentiane Négoce)

François Picard (SARL Champimousse)

Annie Raynal (Confrérie des Gençanaïres)

Dominique Rousselet (Distillerie Marcel Michel fils et succr)

Nabil Soualh (producteur)

Albert Tourrette (porteur de projet PPAM)

Benoît Valet (producteur)

Philippe Vanoosthuysse (producteur)

Jean-Jacques Vermeersch (Distillerie Louis Couderc)

24 excusés :

Marc Bourguignon (producteur)

Laurent Bouscarat (COPTASA)

Magali Boyer (Région Auvergne)

Camille Buisnière (ingénieur agro)

Valérie Cabécas (Conseil Départemental du Cantal)

Guy Cayssials (Société Marius Bonal)

Patrick Chegrani (DREAL Auvergne)

Christine de Bénédic (Mairie de Picherande)

Hugues de Miscault (Distillerie Paul Devoille)

Elisabeth Dodinet (ethnobotaniste)

Bruno Faure (Comcom Pay Salers)

François Guy (Distillerie Pierre Guy)

David Happe (DREAL Auvergne)

Axel Herrmann (Distillerie des Terres Rouges)

Daniel Imbaud (Société Oriane)

Vincent Juillet (CGET)

Franck Licin (ONF)

Sylvie Martinant (CEN Auvergne)

Aléxis Monier (Mairie de Menet-15400)

Pierre Mossant (CEN Auvergne)

Ghislaine Pradel (Conseil Départemental du Cantal)

Julie Pradem (Mairie de Luchon-31110)

Luc Scapolan (SAS Dolin)

Eric Vallé (RNN de la Vallée de Chaudefour)

Le quorum est atteint avec 21 membres présents et 4 représentés.

Ouverture de la réunion : 14h00

Ordre du jour :

1. Ouverture de la réunion par le Président et adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès verbal de l'AG du 08 avril 2015
3. Rapport d'activité de l'exercice 2015
4. Rapport financier de l'exercice 2015 et prévisionnel 2016
5. Bilan des adhésions 2015 et montant de l'adhésion 2016
6. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
7. Débat autour de la version 2 du guide des bonnes pratiques et adoption
8. Projets 2016
9. Renouvellement du Conseil d'Administration
10. Questions diverses

[1. Ouverture de la réunion par le Président et adoption de l'ordre du jour](#)

Le Président présente son rapport moral : Une association dynamique qui a mis en place plusieurs groupes projet au sein desquels s'impliquent de nombreux acteurs de la filière. Les liens qui se tissent sont précieux et le travail de mise en réseau doit se poursuivre. 2015 est marquée par la parution de la première version du guide de bonnes pratiques de production de gentiane, document qui à terme intégrera la charte de production de gentiane durable en construction.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

[2. Adoption à l'unanimité du procès verbal de l'AG du 08 avril 2015](#)

[3. Rapport d'activité de l'exercice 2015 :](#)

Présenté en 4 parties : Fonctionnement de l'association – Communication – Actions – Financement. (voir « rapport d'activité 2015 »).

Concernant le financement, Aurélie GOMMÉ précise que les subventions accordées par FAM répondent à des appels à projets pour des actions innovantes, ce qui peut poser problème pour soutenir de l'animation. Par ailleurs, la réponse aux demandes de financement n'intervient qu'en octobre, alors que l'année est presque terminée. Il est important d'assurer aussi d'autres sources de financements.

[4. Rapport d'activité de l'exercice 2015 et prévisionnel :](#)

Résultat comptable excédentaire : 7100€ de recettes (cotisations + dons) – 212,37€ de charges = + 6887,63€.
Au prévisionnel pour 2016 : 11600€ à reverser au CPPARM pour honorer la part d'autofinancement de la Mission Gentiane. Dans ce but il faudrait envisager une collecte de dons de l'ordre de 9300€.

Au bilan, le patrimoine de l'association s'élève à 8742,78€ au 31/12/15.

Le résultat 2015 est inscrit à la ligne « report à nouveau » du bilan pour 2016.

Il est à noter que le CA a voté le 02 oct. 2015 un don de 6000€ HT (7200€ TTC) au CPPARM. Don qui reste à effectuer.

[5. Bilan des adhésions 2015 et cotisation 2016 :](#)

L'association compte 33 membres en 2015, soit une augmentation de 37 % par rapport à 2014.

Répartition géographique : un noyau dans le Massif central, mais aussi des adhérents dans les Alpes et les Pyrénées, dans le Perche et en Normandie.

Dans un souci de toujours fédérer un maximum d'acteurs de la filière, les administrateurs n'ont pas souhaité augmenter le montant de la cotisation 2016. Celle-ci reste donc à 25€ pour une personne physique et 100€ pour une personne morale.

[6. Vote :](#)

Le rapport d'activité et le rapport financier sont approuvés. Quitus est donné aux administrateurs.

[7. Débat autour de la version 2 du guide de bonnes pratiques et de ses annexes :](#)

Corps principal du guide : le document est semblable à celui de 2015, avec quelques modifications de

forme. Il introduit deux nouvelles annexes : Un contrat type d'exploitation de gentiane et un état des lieux réglementaire, il fait apparaître les crédits photos, et précise le terme « production » concernant l'exploitation de gentiane sauvage.

Adopté à l'unanimité.

Contrat-type d'exploitation de racine de gentiane : Il s'agit d'un document amené à évoluer en fonction des besoins des acteurs de la filière. Il se base sur des contrats déjà utilisés par certains professionnels et définit les points importants de l'exploitation de gentiane dans le cadre légal d'un contrat d'achat/vente.

Discussion : L'utilisation de contrats écrits n'est pas une habitude dans le milieu de la gentiane et certains professionnels s'inquiètent du fait que les propriétaires ne souhaitent pas signer ce genre de document. Beaucoup d'acteurs sont cependant demandeur d'outils pour faciliter les relations entre propriétaires et exploitants. Il est précisé que ce contrat-type n'est en aucun cas quelque chose d'imposé. C'est tout d'abord un outil de communication qui évoque les points importants de l'exploitation de la gentiane et précise les droits et devoirs de chacun. C'est un début, le document assez formel peut être adapté en fonction des situations et sa signature n'est pas une fin en soit. C'est le dialogue qu'il suscite qui est important. Ce travail contribue à la professionnalisation du métier et à la valorisation du savoir-faire auprès des propriétaires.

Deux points sont toutefois modifiés : Il est décidé de parler de « convention d'exploitation » plutôt que de « contrat ». Dans l'article 5 : Le taux de prélèvement sera compris entre 60 et 80 %, tel que précisé dans le guide de bonnes pratiques.

Adopté à l'unanimité.

Annexe 2 : Réglementation de l'arrachage et espaces protégés :

Philippe ANTONETTI fait remarquer que la réglementation régionale est soumise à décision ministérielle. Elle sera donc citée sur le haut du document, à la suite de l'arrêté du 20.01.1982. Les références des modifications des textes seront également notées.

Andrea CASSAGNES précise par ailleurs que l'on parle aujourd'hui de MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

La date exacte de parution du document sera inscrite avec le numéro de version.

Le document s'intitulera « État des réglementations d'arrachage et espaces protégés ».

Discussion sur le fait de faire valider le document par un organisme officiel. Sachant que le projet a été envoyé aux CBN présents, à la RNN de la Vallée de Chaudefour, au PN des Cévennes, au PNRVA et à la DREAL Auvergne, pour avis et correction, et qu'il n'y a pas d'organisme national en mesure de valider notre document, cette proposition n'est pas retenue. La question sera tout de même évoquée avec la DREAL Auvergne.

Adopté (20 voix pour et 3 abstentions).

L'importance de diffuser, de faire connaître et d'expliquer ces documents auprès des gestionnaires d'estives et des acteurs institutionnels est soulignée.

8. Projets 2016

Communication : L'association tient à disposition de ses adhérents un certain nombre d'outils de communication qu'ils peuvent utiliser s'ils souhaitent s'investir dans les différentes fêtes de la gentiane. Partenariat avec le CEEG avec un partage du bulletin d'information : Un comité de rédaction constitué de Charles Jollès, Emmanuel Correia, Ines Chaud-Ullrich et Stéphanie Flahaut se met en place.

Construction de l'observatoire économique de la filière : Outil de développement qui doit permettre de faciliter l'accès à l'information et la prise de décisions. Le travail est prévu en partenariat avec FAM et VetAgro Sup Clermont Ferrand. L'offre de stage 6 mois pour un élève ingénieur pourra être diffusée sur « PlaceOjeunes » pour recruter un étudiant pour 2017.

Corpus réglementaire : Le cadre légal de la production de gentiane sur les estives reste souvent flou et les textes de loi plus ou moins appliqués, sont sujets à différentes interprétations. Entre tolérance de pratiques traditionnelles et application stricte des textes, les professionnels sont perdus. L'objectif du groupe est de réaliser un inventaire des points de blocage et des besoins, afin de mettre à disposition des professionnels un outil leur permettant de vérifier la régularité de leurs pratiques.

Recherche de financements : Gagner en autonomie et compléter la part d'autofinancement de la Mission Gentiane.

Groupe projet « Culture » : Mise en place d'un nouveau groupe de travail pour la promotion de la culture de gentiane. Échanges d'expériences et mise en place d'essais. Les personnes intéressées sont invitées à récolter de la graine durant l'été.

Charte : Poursuite des travaux sur le guide de bonnes pratiques de production de gentiane. Le guide de bonnes pratiques et ses annexes devront être envoyés aux gestionnaires d'estives, aux collectivités territoriales et aux représentants agricoles. Des acteurs qui pourront être sensibilisés à la gestion durable de la ressource et qui seront sollicités pour l'étude de la mise en place d'un plan de gestion des sites de gentiane.

Observatoire de la ressource : Poursuite de l'étude de l'impact des pratiques agricoles et des pratiques d'arrachage, dans le cadre de la Mission Gentiane. Plusieurs partenariats qui dépendent des financements de chacun sont envisagés : Avec le CEN Auvergne (cartographie de l'Azuré de la croisette, papillon qui pond aussi sur *Gentiana lutea*) ; Avec le CBNMC (impact des pratiques sur le milieu et analyses physico-chimiques et génétiques de la gentiane du Massif central) ; Avec le CBNPMP (projet Valuepam qui implique l'Espagne, le Portugal et les Pyrénées : estimation de la ressource et évolution des sites, installation de placettes expérimentales, travail sur un modèle de plan de gestion, analyses physico-chimiques).

9. Renouvellement des mandats :

Le tiers sortant, tiré au sort lors du dernier CA, est constitué par Ines Chaud-Ullrich (collège 2) , Denis Chaud (collège 3), Jean-Jacques Vermeersch (collège 4) et Dominique Rousselet (collège 4). Tous se représentent.

Se présentent également Camille Buisnière (collège 5) et Drissi Marbough (collège 2).

Tous sont élus.

La nouvelle équipe se compose de 17 administrateurs sur les sièges 18 prévus dans les statuts (1 siège est encore vacant dans le collège 1).

Composition du nouveau Conseil d'administration :

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs	Collège 5 : Membres associés
COPTASA, Laurent Bouscarat	Philippe Vanoosthuyse	SAS Oriane, Daniel Imbaud	Distillerie Louis Couderc, Jean- Jacques Vermeersch	CEEG, Charles Jollès
Mairie d'Anzat le Luguet, Emmanuel Correia	Ines Chaud-Ullrich	SICARAPPAM, Denis Chaud	Distillerie Marcel Michel, Dominique Rousselet	Camille Buisnière
Mairie de Picherande, Christine de Bénédicte	Fabrice Bahuchet	Ex. Artense Gentiane, Serge Chabaud	Société Pernod, Anne Chevillard	
	Drissi Marbough	SARL Herb'Expert, Olivier Coÿne	Société Avèze, Philippe Desriviers	

Clôture de la réunion à 17h00 par un pot convivial avec dégustation de spécialités à la gentiane.

Merci à Monsieur François Boisset pour son accueil à Riom-ès-Montagnes et à Philippe Deriviers pour la visite de l'espace Avèze.

A, le

Signature du président de séance :
Denis Chaud

Signature de la secrétaire de séance :
Ines Chaud-Ullrich